

commission du codex alimentarius F



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/RVDF 07/17/1
mars 2007

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES
DANS LES ALIMENTS**

Dix-septième session

Breckenridge, Colorado (États-Unis d'Amérique), 3-7 septembre 2007

**La session se tiendra au "Village at Breckenridge"
du lundi 3 septembre à 10 heures au vendredi 7 septembre 2007**

Les réunions des Groupes de travail ad hoc sur les priorités et sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage se tiendront le dimanche 2 septembre à partir de 9 heures et 14 heures, respectivement

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/RVDF 07/17/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex	CX/RVDF 07/17/2 CX/RVDF 07/17/2 Add.1
3	Questions d'intérêt découlant de la FAO et de l'OMS	CX/RVDF 07/17/3
3 (a)	Soixante-sixième session du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) (en anglais seulement)	http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241209399_eng.pdf
4	Rapport sur les activités de l'OIE, y compris l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH)	CX/RVDF 07/17/4
5	Examen de limites maximales de résidus (LMRs) pour les médicaments vétérinaires	CX/RVDF 07/17/5
5 (a)	Projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 7)	ALINORM 06/29/31, Annexe III

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.org

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- Informations sur l'usage homologué de la fluméquine dans la crevette tigrée et les crevettes (CL 2006/14-RVDF, partie C) [CX/RVDF 07/17/6](#)
- 5 (b) Projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 6) [ALINORM 06/29/31, Annexe IV](#)
 - Observations à l'étape 6 (CL 2006/35-RVDF) [CX/RVDF 07/17/7](#)
- 5 (c) Avant-projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 4) [ALINORM 06/29/31, Annexe V](#)
- 5 (d) Avant-projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 3) [ALINORM 06/29/31, Annexe VI](#)
 - Observations à l'étape 3 (CL 2006/14-RVDF, partie C) [CX/RVDF 07/17/8](#)
- 6 Projet de Directives pour la conception et la mise en application d'un programme de réglementations nationales de sécurité sanitaire associées à l'utilisation des médicaments vétérinaires dans les produits d'origine animale [ALINORM 06/29/31, Annexe VII](#)
 - Observations à l'étape 6 (CL 2006/35-RVDF) [CX/RVDF 07/17/9](#)
[CX/RVDF 07/17/9-Add.1](#)
- 7 Méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments [CL 2007/04-RVDF](#)
 - Observations (CL 2007/04-RVDF) [CX/RVDF 07/17/10](#)
[CX/RVDF 07/17/10-Add.1](#)
 - Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage Document de séance N°1 (CRD 1)
- 8 Examen de la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité
 - Observations (CL 2006/52-RVDF) [CX/RVDF 07/17/11](#)
 - Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités CRD 2
- 9 Rapport du Groupe de travail physique sur les résidus de médicaments vétérinaires sans DJA/LMR [CX/RVDF 07/17/12](#)
 - Observations [CX/RVDF 07/17/12-Add.1](#)
[CX/RVDF 07/17/12-Add.2](#)
- 10 Document d'étude sur les sujets et les options de gestion des risques par le CCRVDF [CX/RVDF 07/17/13](#)
 - Observations [CX/RVDF 07/17/13-Add.1](#)
- 11 Autres questions et travaux futurs
- 12 Date et lieu de la prochaine session
- 13 Adoption du rapport

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document CX/RVDF 07/17/1) : Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour - Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex (Cote du document CX/RVDF 07/17/2) : Ce point inclut les questions renvoyées au Comité qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex, y compris le Comité exécutif, en cas de question.

Point 3 de l'ordre du jour - Questions d'intérêt découlant de la FAO et de l'OMS (Cote du document CX/RVDF 07/17/3) : Le document est un document d'information établi par la FAO et l'OMS.

Point 3 (a) de l'ordre du jour – Soixante-sixième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) : Le rapport de la soixante-sixième session du JECFA (Rome, Italie, 22-28 février 2006) et les monographies sont disponibles en langue anglaise sur le site web :

66th JECFA Report: Evaluation of certain veterinary drug residues in food :

http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241209399_eng.pdf ;

Toxicological Monographs: Toxicological evaluation of certain veterinary drug residues:

http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241660570_eng.pdf ;

Residue monographs (FAO JECFA Monographs 2, 2006):

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0652e/a0652e00.pdf>

Point 4 de l'ordre du jour - Rapport sur les activités de l'OIE, y compris l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (Cote du document CX/RVDF 07/17/4)
Le document est un rapport sur les activités pertinentes de l'OIE et de la VICH.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen de limites maximales de résidus (LMRs) pour les médicaments vétérinaires (Cote du document CX/RVDF 07/17/5) : Le document de travail, rédigé par le Secrétariat du Codex, est pour information et support au débat sur les limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires.

Point 5 (a) de l'ordre du jour - Projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 7) (Cote du document ALINORM 06/29/31, Annexe III ; CX/RVDF 07/17/6) : Le Comité examinera le projet de LMR pour la fluméquine (dans la crevette tigrée) et pour l'acétate de mélangestrol qui ont été maintenus à l'étape 7 lors de sa seizième session (ALINORM 06/29/31, par. 54 et 73). À sa seizième session, le Comité est convenu de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire (CL 2006/14-RVDF) demandant des informations sur l'usage homologué de la fluméquine sur les crevettes tigrées et sur d'autres crevettes, en indiquant clairement que, si ces informations ne sont pas fournies, il interrompra les travaux sur ces LMRs à sa prochaine session (ALINORM 06/29/31, par. 54). Les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/14-RVDF, partie C, sont résumées dans le document de travail CX/RVDF 07/17/6.

Point 5 (b) de l'ordre du jour - Projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 6) (Cote du document ALINORM 06/29/31, Annexe IV ; CX/RVDF 07/17/7) : Le Comité examinera les projets de LMR pour la colistine et la ractopamine, adoptés à l'étape 5 et avancés à l'étape 6 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session, tel que proposés par le Comité (ALINORM 06/29/41, par. 97 et Annexe V). Les observations à l'étape 6 soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/35-RVDF sont résumées dans le document de travail CX/RVDF 07/17/7.

Point 5 (c) de l'ordre du jour - Avant-projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 4) (Cote du document ALINORM 06/29/31, Annexe V) : Le Comité examinera les avant-projets de LMR pour la fluméquine dans les crevettes qui ont été maintenus à l'étape 4 lors de sa seizième session (ALINORM 06/29/31, par. 54).

Point 5 (d) de l'ordre du jour - Avant-projet de LMRs pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 3) (Cote du document ALINORM 06/29/31, Annexe VI ; CX/RVDF 07/17/8) : À sa seizième session, le Comité est convenu de distribuer l'avant-projet de LMRs pour l'érythromycine et le triclabendazole pour observations à l'étape 3, et examen ultérieur à sa prochaine session (ALINORM 06/29/31, par. 67 et 76). Les observations à l'étape 3, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/14-RVDF, sont résumées dans le document de travail CX/RVDF 07/17/8.

Point 6 de l'ordre du jour - Projet de Directives pour la conception et la mise en application d'un programme de réglementations nationales de sécurité sanitaire associées à l'utilisation des médicaments vétérinaires dans les produits d'origine animale (Cote du document ALINORM 06/29/31, Annexe VII ; CX/RVDF 07/17/9): Le Comité examinera le projet de Directives adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session, tel que proposé par le Comité (ALINORM 06/29/41, par. 115 et Annexe V). Les observations à l'étape 6, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/35-RVDF, sont résumées dans le document de travail CX/RVDF 07/17/9.

Point 7 de l'ordre du jour - Méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (Cote du document CL 2007/04-RVDF; CX/RVDF 07/17/10; Document de séance N°1) : À sa seizième session, le Comité est convenu de demander au secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire exigeant des membres et des observateurs qu'ils révisent la liste des méthodes reconnues valides pour appuyer les LMR de médicaments vétérinaires; qu'ils révisent et actualisent les coordonnées des points de contact fournissant les informations ; qu'ils notifient toute méthode pour laquelle ils ne sont plus en mesure de fournir des informations ; et qu'ils procurent les informations relatives aux substances et aux matrices pour lesquelles des méthodes validées restent à fournir. Le Comité a accepté de renvoyer à la vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius le recueil des Méthodes d'analyses reconnues valides pour appuyer les LMRs du Codex. En outre, le Comité est convenu de convoquer à nouveau le Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, co-présidé par les délégations canadienne et britannique, avant sa prochaine session afin de poursuivre son travail d'identification de méthodes valides pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, sur la base des informations reçues en réponse à la lettre circulaire (ALINORM 06/29/31, par. 119-121 et Annexe X).

A sa vingt-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a pris acte de l'existence du Répertoire des méthodes d'analyse considérées comme propres à appuyer des LMRs Codex, établi par le Comité, sans l'adopter en tant que texte du Codex, et est convenue que le Secrétariat devrait le mettre à la disposition du public de façon qu'il soit le plus utile possible aux membres. Le CCRVDF a été invité à revoir régulièrement ce répertoire pour le tenir à jour (ALINORM 06/29/41, par. 196).

Les observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2007/04-RVDF sont résumées dans le document CX/RVDF 07/17/10. Les recommandations du Groupe de travail *ad hoc* seront résumées dans le document de séance n° 1 (CRD 1).

Point 8 de l'ordre du jour - Examen de la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité (CRD 2 ; CX/RVDF 07/17/11) : A sa seizième session, le Comité est convenu de réunir le groupe de travail *ad hoc* sur les priorités avant la tenue de sa prochaine session, sous la présidence de l'Australie afin d'étudier : i) les propositions de composés pour évaluation ou réévaluation par le JECFA ; et ii) le rapport du Groupe de travail physique sur les composés dépourvus de DJA/LMR (voir point 10 de l'ordre de jour) (ALINORM 06/29/31, par. 135). Les observations et les informations concernant la Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/52-RVDF, figurent au document CX/RVDF 07/17/11. Les recommandations du Groupe de travail *ad hoc* seront résumées dans le document de séance n° 2 (CRD 2).

Point 9 de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail sur les résidus de médicaments vétérinaires sans DJA/LMR (Cote du document CX/RVDF 07/17/12 ; CX/RVDF 07/17/12-Add.1 ; CRD 2) : À sa seizième session, le Comité est convenu de rétablir le Groupe de travail physique sur les résidus de médicaments vétérinaires dépourvus de DJA/LMR, dirigé par la Communauté Européenne, afin d'examiner l'Annexe III du document CX/RVDF 06/16/13 (Point de départ pour une liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA). Plus précisément, le Groupe de travail aura pour mission de: i) approfondir sa mise en place de priorités pour les composés figurant dans la liste, et mettre cette liste à jour, ii) examiner une option de gestion des composés devant être évalués par le JECFA en cas de décision de gestion en attente, et iii) fournir des orientations sur les méthodes analytiques pratiques adaptées à l'usage de l'autorité réglementaire nationale dont dépendent ces composés (ALINORM 06/29/31, par. 134). Le rapport du Groupe de travail physique ainsi que les observations sont présentés sous la cote CX/RVDF 07/17/12 et CX/RVDF 07/17/12-Add.1, respectivement.

Point 10 de l'ordre du jour - Document d'étude sur les sujets et les options de gestion des risques par le CCRVDF (Cote du document CX/RVDF 07/17/13 ; CX/RVDF 07/17/13-Add.1) : À sa seizième session, le Comité est convenu de mettre sur pied un Groupe de travail électronique, dirigé par la France, pour préparer un document de travail dans lequel seront identifiées les thématiques et options de gestion des risques soumises à l'examen de la prochaine session du Comité (ALINORM 06/29/31, par. 113). Le rapport du Groupe de travail électronique ainsi que les observations figurent aux documents CX/RVDF 07/17/13 et CX/RVDF 07/17/13-Add.1, respectivement.

Point 11 de l'ordre du jour - Autres questions et travaux futurs : Le Comité est invité à débattre les questions soulevées au Point 1.

Point 12 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session : Le Comité informera des dates et lieux provisoires de la prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour - Adoption du rapport : Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa dix-septième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.